

# ***St PAUL CAP DE JOUX***

***Coordonnées de l'école :*** école O. et G. VEDEL,

*11, rue Victor HUGO, 81220 St PAUL CAP DE JOUX.*

*Tél .: 05 63 70 60 49 Courriel : ce.0810691L@ac-toulouse.fr*

***Classes concernées :*** de la PS au CM2 : soit 97 élèves

***Porteurs du projet :*** les enseignants : M. GAXET, Mme BLANC, Mme COUSIN, Mme HERRERO.

***ATSEM :*** Mme BESSIOUD, Mme SYLVESTRE, Mme HIGELIN.

***Intervenants :*** ***DDEN :*** Mr Roger BIZE.



## ***Objectifs de l'action :***

*Étudier la Laïcité, les valeurs de la République, l'histoire de la loi de 1905.*

*Planter l'arbre de la Laïcité.*

## ***Activités menées sur la Laïcité :***

*Travaux d'initiation adaptés à chaque niveau.*

*Maternelle et CP : « le vivre ensemble » par ateliers...*

*CE1-CE2 : saynètes autour de la laïcité...*

*CM : exposé sur l'histoire de la laïcité par le biais de la philatélie animée par Roger BIZE (D.D.E.N.)*

*Réalisation d'une affiche et préparation de la journée.*

*Au CM, tout a commencé par la venue de Roger BIZE, le DDEN, et sa présentation, quelques extraits ci-dessous :*

**LA LOI DU 9 DÉCEMBRE 1905**

La loi de 1905 regroupe sous un chapeau introductif intitulé "principes" ses deux premiers articles.

**Article 1er :** La République assure **la liberté de conscience**. Elle garantit le libre exercice des cultes...



**POURQUOI UNE CHARTE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE ?**

  
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Article L 111-1 du Code de l'Éducation :**

« Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de **faire partager aux élèves les valeurs de la République**. [...] »



**LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE**  
**LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ**





Le « VIVRE ENSEMBLE » représenté par les élèves de CM quelques jours après les interventions, lors de la préparation de la cérémonie.

**COMMÉMORATION**  
**de la LOI du 9 DÉCEMBRE 1905**

*En présence de tous les élèves de l'école, des enseignants, des élus (Conseil Départemental, Mairies), des DDEN, du représentant de l'IEN, du coordinateur du Réseau « Val d'Agoût », des représentants d'associations sportives et culturelles locales, des pompiers et de parents, M. GAXET (directeur) a présenté les travaux des élèves.*

*M. BIZE a rappelé l'histoire de la laïcité d'Henri IV à Jean JAURÉS et ses enjeux actuels.*

*Son discours, comme ceux des élus et du représentant de l'Éducation Nationale. furent très appréciés tant des adultes que des enfants (une écoute des plus jeunes très impressionnante !).*



*Les représentants des élèves de chaque classe ont procédé à la plantation d'un érable rouge « arbre de la laïcité » à quelques mètres de l'érable vert « arbre de la paix ».*



*La plaque commémorative fut enfin dévoilée .*



*La cérémonie s'acheva par une vibrante « Marseillaise » entonnée par tous les enfants et les adultes .*



### Extrait de la Revue Municipale de Saint Paul Cap de Joux **L'Arbre de la Laïcité**



Vendredi 9 décembre à 11h30 les enfants de l'école, les enseignants, les parents d'élèves et les élus ont participé à la plantation de l'Arbre de la Laïcité.

Cette initiative est due aux Délégués Départementaux de l'Education Nationale pour la journée National de la laïcité.



## **Prise de parole de Mr Roger BIZE, DDEN**

*Mme la représentante du Maire de St Paul  
Mme Catherine RABOU, Conseillère  
Départementale,*

*Mme l'Inspectrice de L'Éducation Nationale  
ou son (sa) représentante*

*M. le Directeur*

*Mesdames et Messieurs les enseignants*

*Chers élèves,*

*C'est avec beaucoup de plaisir que je  
prends la parole devant vous ici, aujour-  
d'hui 9 décembre, pour commémorer la loi  
du 9 décembre 1905, loi dite de*

*« séparation des Églises et de l'État »*

*En effet l'Union des Délégués Départementaux de l'Éducation  
Nationale a la volonté chaque année de commémorer cette loi dans  
une école de chaque circonscription du département.*

*Je remercie Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur de l'école  
d'avoir accepté notre invitation à collaborer à cet événement, marqué  
par la plantation d'un arbre que nous appellerons « Arbre de la  
Laïcité. »*

*Victor HUGO est précurseur de cette loi de séparation lorsqu'il dit dès  
1850, lors du débat à l'assemblée Nationale sur la loi FALLOUX  
stipulant que les écoles peuvent être libres ou publiques, je cite :*

*« En un mot je veux L'Église chez elle, et l'État chez lui. » (Fin de  
citation)*

*La loi de « séparation des Églises et de l'État » est fondamentale et  
constitue à la fois le socle et le couronnement des lois de Jules FERRY  
de 1881 et 1882 instituant l'instruction laïque, gratuite et obligatoire,  
ainsi que de la loi GUIZOT de 1883 imposant à chaque commune  
d'ouvrir une école publique et de bâtir une École Normale, et la loi  
GOBLET de 1886 portant sur l'organisation laïque de l'enseignement  
Primaire.*

*Cet arbre que nous plantons aujourd'hui symbolise par ses racines le socle, source de vie, et par son branchage pointé vers le ciel, le couronnement, constituant ainsi un pont reliant le souterrain, le terrestre et le céleste, comme la laïcité a le pouvoir de réunir l'humanité universelle dans toute sa diversité.*

*Il relie et harmonise les contraires, offrant ainsi les conditions du vivre ensemble que garantit la laïcité.*

*L'arbre à palabres, dans les pays africains, abritait et protégeait les peuplades qui venaient écouter les histoires contées par les griots, mais où se réglait aussi les petits différends qui pouvaient naître dans la vie quotidienne. Il était (ou il est encore dans certaines contrées), un lieu d'harmonie, de paix.*

*Je remercie Daniel GAXET, Directeur, de m'avoir invité à partager avec ses élèves deux interventions. Nous avons ainsi en duo présenté un diaporama sur la laïcité, concocté par un collègue DDEN, sur la base de la philatélie.*

*Je peux vous affirmer que les élèves ont prêté une attention et un intérêt certain lors de ces moments passés avec eux.*

*Nous avons essayé ensemble de comprendre la richesse que représente pour nous, pour notre pays, ce principe de laïcité inscrit dans notre constitution.*

*Les élèves ont été confrontés à des concepts nouveaux, dont la compréhension a pu être ardue.*

*Ainsi ont été abordées les notions de contes, de mythes, puis de cultes et de rituels au travers de différentes religions ou de croyances païennes.*

*Puis nous nous sommes intéressés aux relations entre le clergé et les pouvoirs, de l'empire romain qui rendit le christianisme « religion officielle » à CLOVIS, premier roi des Francs à avoir été baptisé, sans oublier MAHOMET et le CORAN, puis bien plus tard les croisades qui ont particulièrement touché notre région.*

*Nous avons rappelé HENRI IV et son Édît de NANTES qui a introduit un premier acte de tolérance et a été ainsi précurseur de ce qui allait devenir la laïcité.*

*Ils ont appris aussi que nombreux sont les citoyens qui ne manifestent pas d'attachement particulier à une religion parce qu'ils sont*

*agnostiques, déistes ou athées.*

*Nous avons essayé de comprendre comment un État où n'est toléré qu'une religion, même reposant sur des structures laïques, conduit une politique non laïque.*

*En Turquie par exemple, le président Kemal ATA TURK, dans la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle a fait inscrire dans la constitution la laïcité. Aujourd'hui, la TURQUIE est-elle en réalité laïque sous la domination d'un seul parti dépendant de la religion ? Non !*

*D'où la nécessité absolue de séparation des Églises et de l'État.*

*Ils ont pris connaissances des lois citées plus haut organisant l'enseignement.*

*Ils connaissent la charte de la laïcité affichée dans l'école.*

*Sachez toutefois que l'objectif était d'amener vos enfants, vos élèves à comprendre que la laïcité, principe constitutionnel d'organisation de notre société, parce qu'elle garantit la liberté de conscience, la liberté de croire ou de ne pas croire, permet, de ce fait, l'expression des valeurs de la République : Liberté, Égalité, Fraternité.*

*Permettez-moi d'espérer que vos enfants, vos élèves, aient perçu l'importance de la laïcité.*

*Qu'ils aient perçu que la laïcité ne doit pas être comprise comme un glaive au service de la domination d'une communauté sur une autre, mais comme un bouclier pour protéger l'ensemble de nos concitoyens contre toutes les menaces qui ont pu frapper malheureusement notre pays.*

*Qu'ils soient convaincus que la laïcité n'est ni une religion, ni une croyance, mais une philosophie publique, un art de vivre pour être plus concret, au service de notre République.*

*C'est un cadre qui permet à ceux qui croient comme ceux qui ne croient pas de faire société ensemble et non de coexister, comme c'est le cas dans de nombreux pays où sont mises en avant les communautés qu'elles soient religieuses, ethniques, politiques, ou linguistiques.*

*La laïcité ça s'apprend, c'est aussi une éducation. On ne naît pas laïque.*

*Notre Jean JAURÈS définit ainsi le droit à l'éducation laïque, en 1901,*

*je cite :*

*« La démocratie a le devoir d'éduquer l'enfance ; et l'enfance a le droit d'être éduquée selon les principes même qui assureront plus tard la liberté de l'homme. Il n'appartient à personne, ou particulier, ou famille, ou congrégation, de s'interposer entre ce devoir de la nation et ce droit de l'enfant.*

*Comment l'enfant pourra-t-il être préparé à exercer sans crainte les droits que la démocratie laïque reconnaît à l'homme si lui-même n'a pas été admis à exercer sous forme laïque le droit essentiel que lui reconnaît la loi, le droit à l'éducation. ? » (fin de citation)*

*Le principe de laïcité constitue une condition essentielle de l'intérêt supérieur de l'enfant pour garantir sa liberté, sa responsabilité et son esprit critique pour se construire citoyen.*

*Pour nous Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN), les Droits de l'enfant sont indissociables de la Laïcité, de l'égalité par la mixité sociale que seule l'école de la République peut garantir.*

*C'est pour cette école publique que nous DDEN, avons décidé de nous investir.*

*L'École publique et laïque est notre bien le plus précieux, l'aider est notre plus belle mission.*

*Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour inviter ceux qui le souhaitent à venir nous rejoindre. J'ai à votre disposition des marques pages résumant notre fonction.*

*Je vous remercie.*

